



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 05 MAI 2023 – 20H
PROCES VERBAL

Présents : MM. GUELOU Hervé, LE CORRE Jean-Yves, JAMIN-KIEFFER Marie, TANGUY Isabelle, LE GALL Erwan, TANGUY Marie-Laure, LE CALVEZ Michel, PICHOURON Jean-Luc, RIOU Michel, LE GUYADER Sabrina, LE PAGE-DUBOIS Françoise, CHEVENIER Marie, MORVAN Rémi, Séverine CAPRA formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme ROCHE Françoise

Secrétaire de séance : Marie-Laure TANGUY

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Présents	14
Procurations	0

1- MOTION DE SOUTIEN A L'HOPITAL DE LANNION-TRESTEL

Le maire souhaite évoquer la situation compliquée de l'hôpital de Lannion-Trestel, et propose d'adopter une motion de soutien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande à ce que la situation financière de la Polyclinique soit dévoilée, ainsi que l'implication de chacune des parties dans la prise en charge des patients H24, qui est aujourd'hui assurée par l'hôpital public. Ces éléments sont indispensables avant toute prise de décision définitive de ce rapprochement qui pourrait fragiliser l'ensemble de l'offre de soins à Lannion tout particulièrement celle de l'hôpital public.

2- TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEPU

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer Le procès-verbal concernant la mise à disposition des équipements à Lannion Trégor Communauté dans le cadre du transfert de la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ».

3- AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS ET DM N°1

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'amortir sur **15 ans** les sommes suivantes :

- **SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2022 : 642.44 € soit une annuité de 44 € à compter de 2023 soit un montant total pour les subventions d'équipements de 4819 € au compte 28041582**
- **AIDE PRIMO-ACCEDANT 2022 : 3000 € soit une annuité de 200 € à compter de 2023 au compte 280422**
- **ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022 : 2313 € soit une annuité de 155 € à compter de 2023 au compte 28046**

- **AUTORISE** la décision modificative n°1 suivante au budget 2023,

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Crédits à ouvrir :

- | | | |
|------------------|---|---------|
| • Compte 2804182 | Amortissement « subvention équipement » | + 1 € |
| • Compte 280422 | Amortissement « aide primo-accédant » | + 200 € |
| • Compte 28046 | Amortissement « attribution de compensation » | + 155 € |

Crédits à réduire :

- | | | |
|----------------|------------------|---------|
| • Compte 10226 | Taxe aménagement | - 356 € |
|----------------|------------------|---------|

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Crédits à ouvrir :

- | | | |
|--------------|----------------|---------|
| • Compte 681 | Amortissements | + 356 € |
|--------------|----------------|---------|

Crédits à réduire :

- | | | |
|-----------------|-----------------------------|---------|
| • Compte 739211 | Attribution de compensation | - 356 € |
|-----------------|-----------------------------|---------|

Soit un montant global d'amortissement pour l'année 2023 de **5174 €**.

4- ACQUISITION D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

Mr Le Maire fait part de plusieurs devis établis concernant l'acquisition d'un broyeur d'accotement qui sera mis à disposition de l'association hentou treuz pour l'entretien des chemins de randonnées.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, **VALIDE** le devis de l'entreprise SARL ETS HAMON AGRI à Plouigneau concernant l'achat d'un broyeur d'accotement modèle GYRAX RF 1400 ProVerd pour un montant de **5748 € TTC (4790 € HT)** et **PRECISE** que l'entreprise fera une reprise de l'ancien Broyeur pour un montant de **550 € HT**.

5- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Mr Le Maire fait part d'une demande de subvention concernant un raid humanitaire (EUROP'RAID 2023) organisé par des jeunes habitants de la commune dont l'objectif est d'acheminer 70 kg de fournitures scolaires, matériel paramédical, matériel de sport pour enfant, ainsi que divers produits d'hygiène. Ce raid est prévu du 29 juillet au 19 août 2023.

Après délibération, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention, **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 300 € à l'association Europ'Raid 2023

6- INSTALLATION D'UN NOUVEAU COMMERÇANT SUR LA COMMUNE

Le Maire informe de l'installation d'un nouveau commerçant sur la commune dans le bâtiment communal situé au « 3, rue de la fontaine ».

Suite à la réunion de la commission de recrutement, il a été décidé d'attribuer à MR COTONNEC Arnaud l'exploitation du local exclusivement à usage professionnel conforme à sa demande. MR COTONNEC fera son affaire du respect des différentes règles afférentes à ce type d'établissement, il proposera des crêpes et une petite restauration.

Dès l'entrée en jouissance, MR COTONNEC prendra à sa charge l'entretien des locaux et des extérieurs.

Le Maire informe également qu'il convient de prévoir les modalités du contrat de location et le montant du loyer qui sera dû par le gérant pour le local commercial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** la date d'entrée en jouissance de MR COTONNEC Arnaud au 1^{er} juillet 2023
- **FIXE** le montant mensuel du loyer à 400 € HT (soit 480 € TTC)
- **DECIDE** que le premier versement des loyers interviendra le : **1^{er} Octobre 2023**, soit 3 mois de loyers offerts.
- **INDIQUE** que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères restera à la charge du locataire : à titre d'exemple, 59 € / an pour l'année 2022.
- **INDIQUE** que les charges qui concernent les frais d'électricité, d'eau et d'assainissement collectif resteront à la charge du locataire.
- **PRECISE** que l'indexation du loyer sera basée sur l'indice de révision des loyers commerciaux.
- **PRECISE** que MR COTONNEC Arnaud s'engagera à fournir le matériel nécessaire à l'exploitation du commerce.
- **PRECISE** que les actes correspondants ainsi que l'état des lieux seront établis par l'étude de Me GUIMBERTEAU, Notaire à PLESTIN-LES-GREVES
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe que Lannion Tregor Communauté va être sollicité en vue d'une expérimentation de transport avec les trois communes du secteur (Plufur, Lanvellec et Tremel) afin de pouvoir rejoindre Plestin-les-grèves plus facilement en période de vacances scolaires. L'idéal serait d'envisager 2 trajets aller/retour par jour de manière à trouver une liaison avec les horaires de la ligne 30.

Il s'agit d'une volonté de mettre en place la mobilité accessible à tous et ainsi faciliter le transport d'un certain nombre de personnes non motorisées. L'objectif étant aussi de valoriser le transport collectif par rapport à l'individuel et développer ainsi l'attractivité du territoire.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

H. GUELOU

